







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Alleuze

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Andelat

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAIL entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ

AUBRAC
PIERREFORT-ARCS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Anglards-de-Saint-Flour

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Anterrieux

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

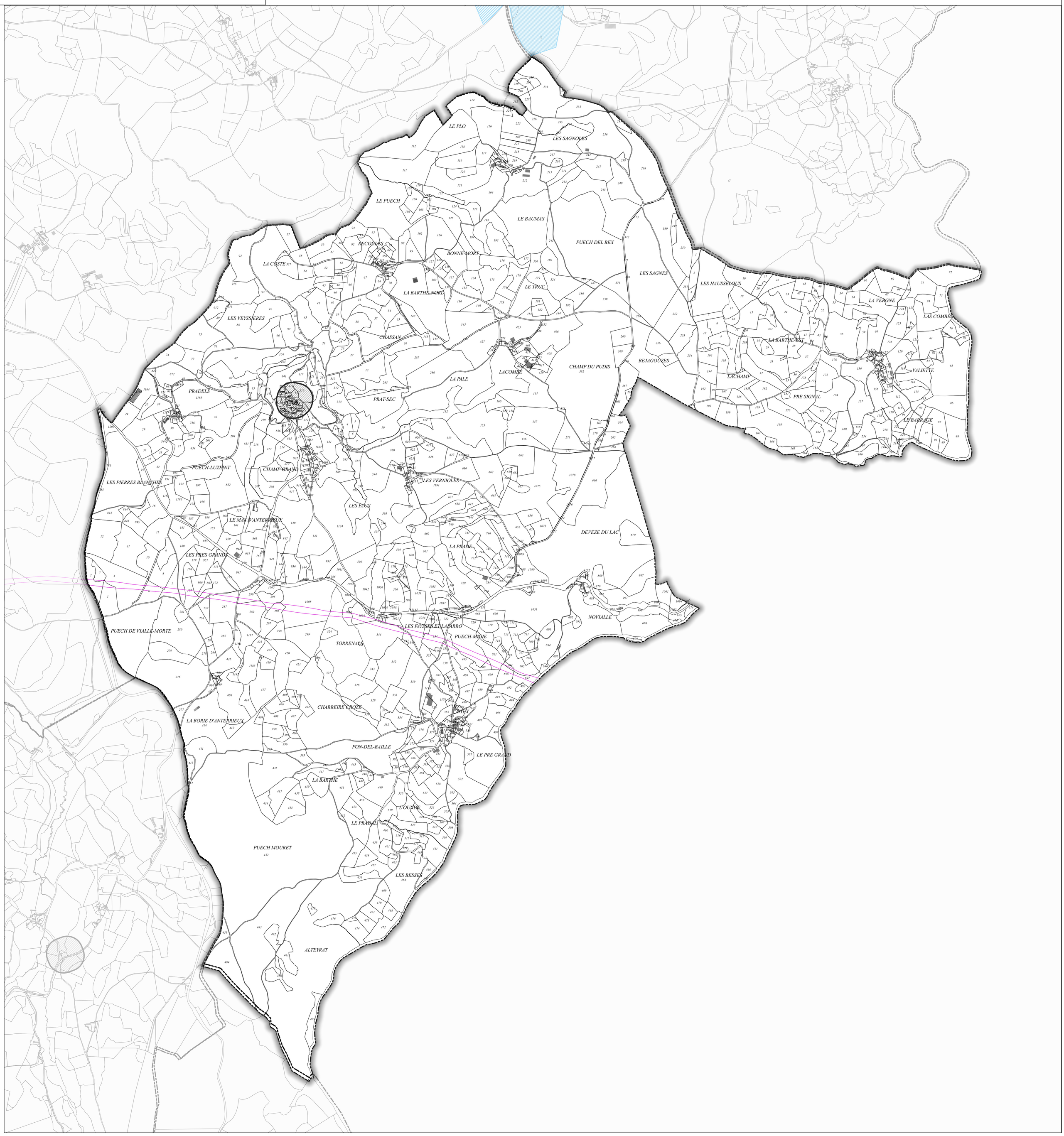
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m















PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Brezons

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Cézens

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Chaliers

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Chaudes-Aigues

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m













PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Clavières

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Coltines

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

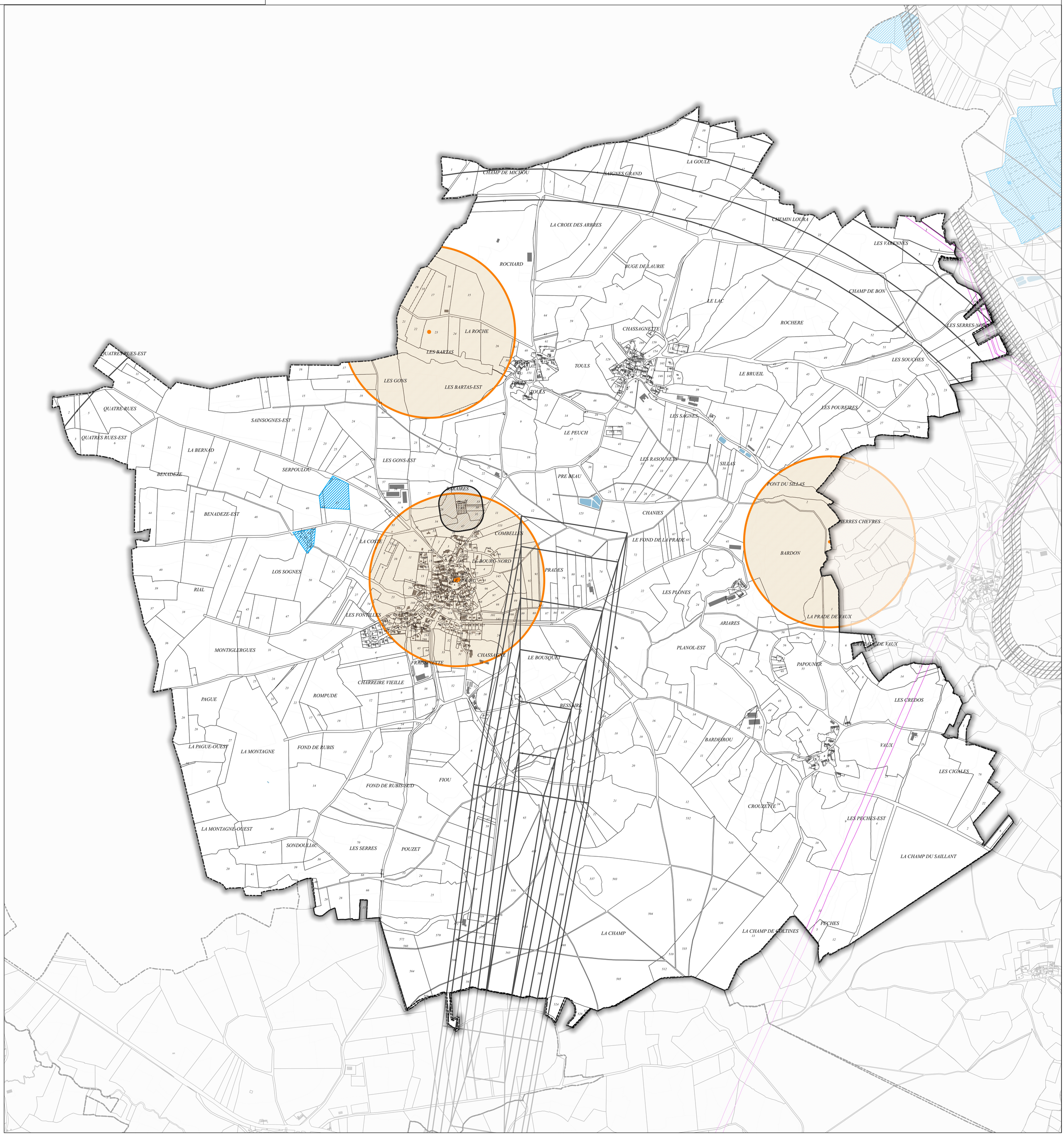
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m



Saint-flour COMMUNAUTÉ
AUBRAC PIERREFORT-3 PLANÈZE TRUYÈRE CALDAGUÈS MARGERIDE





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Coren

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

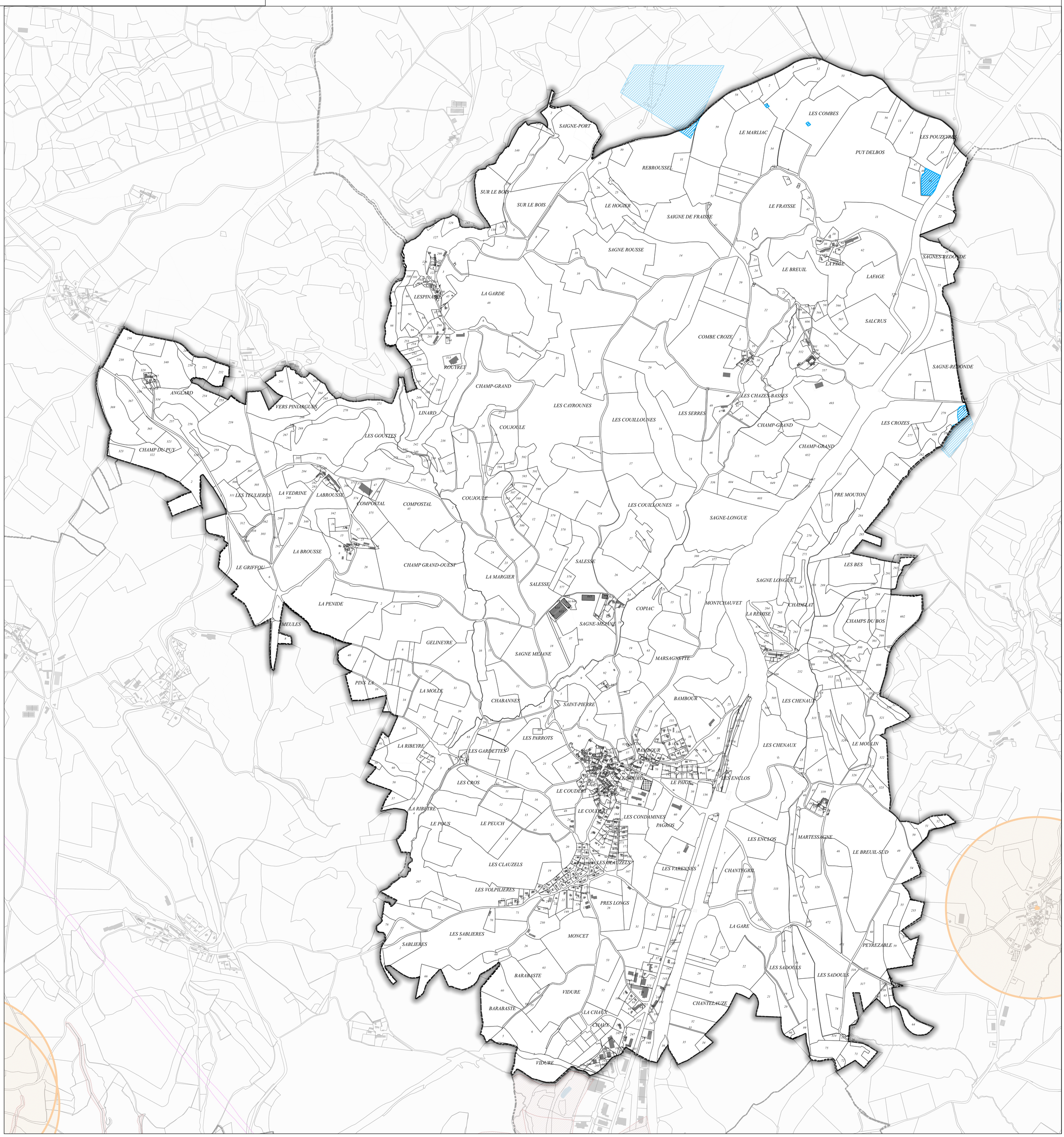
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Cussac

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Deux-Verges

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

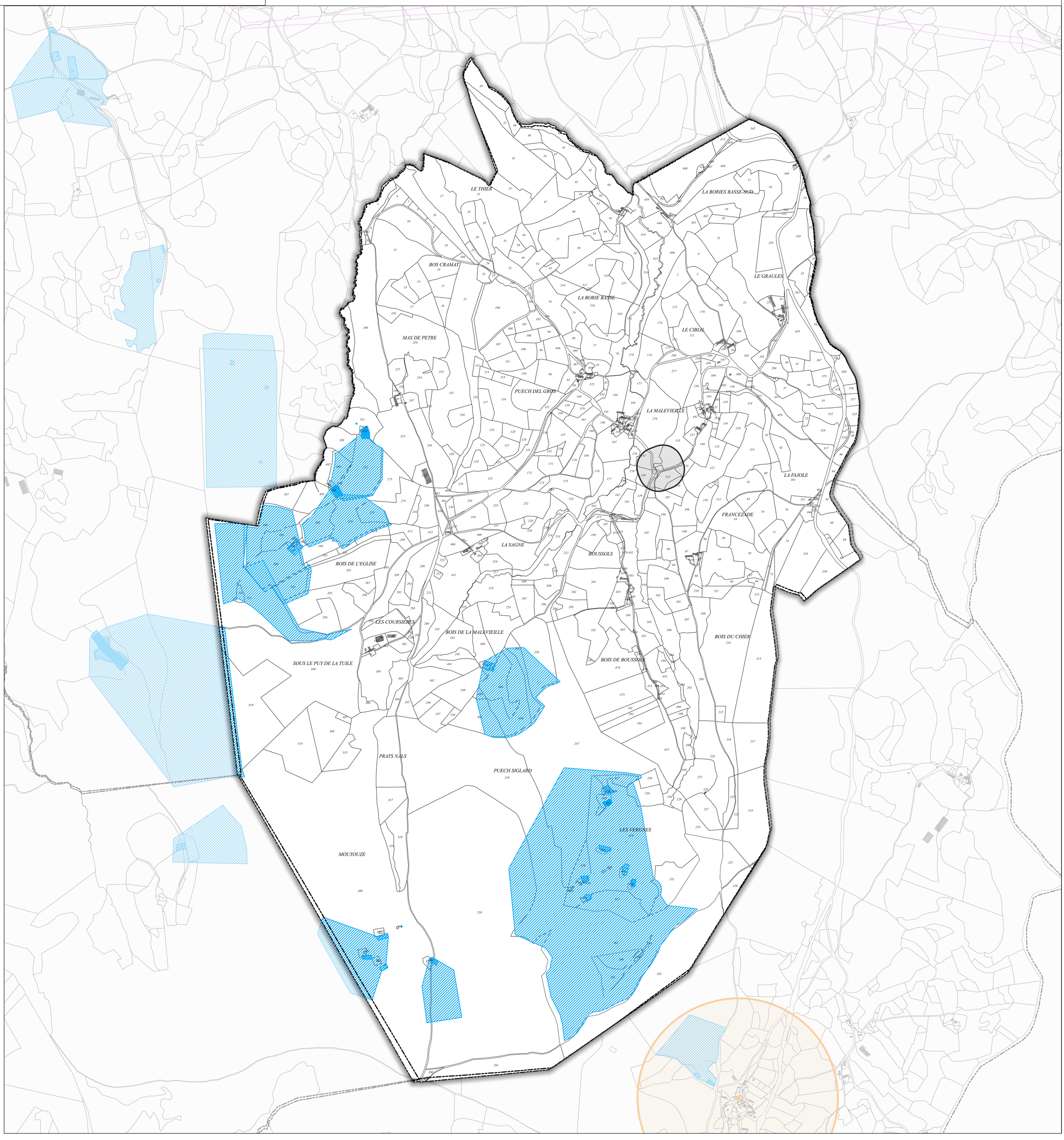
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m










PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Espinasse

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél.: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

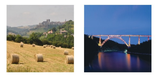
AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Fridefont

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél.: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Gourdièges

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

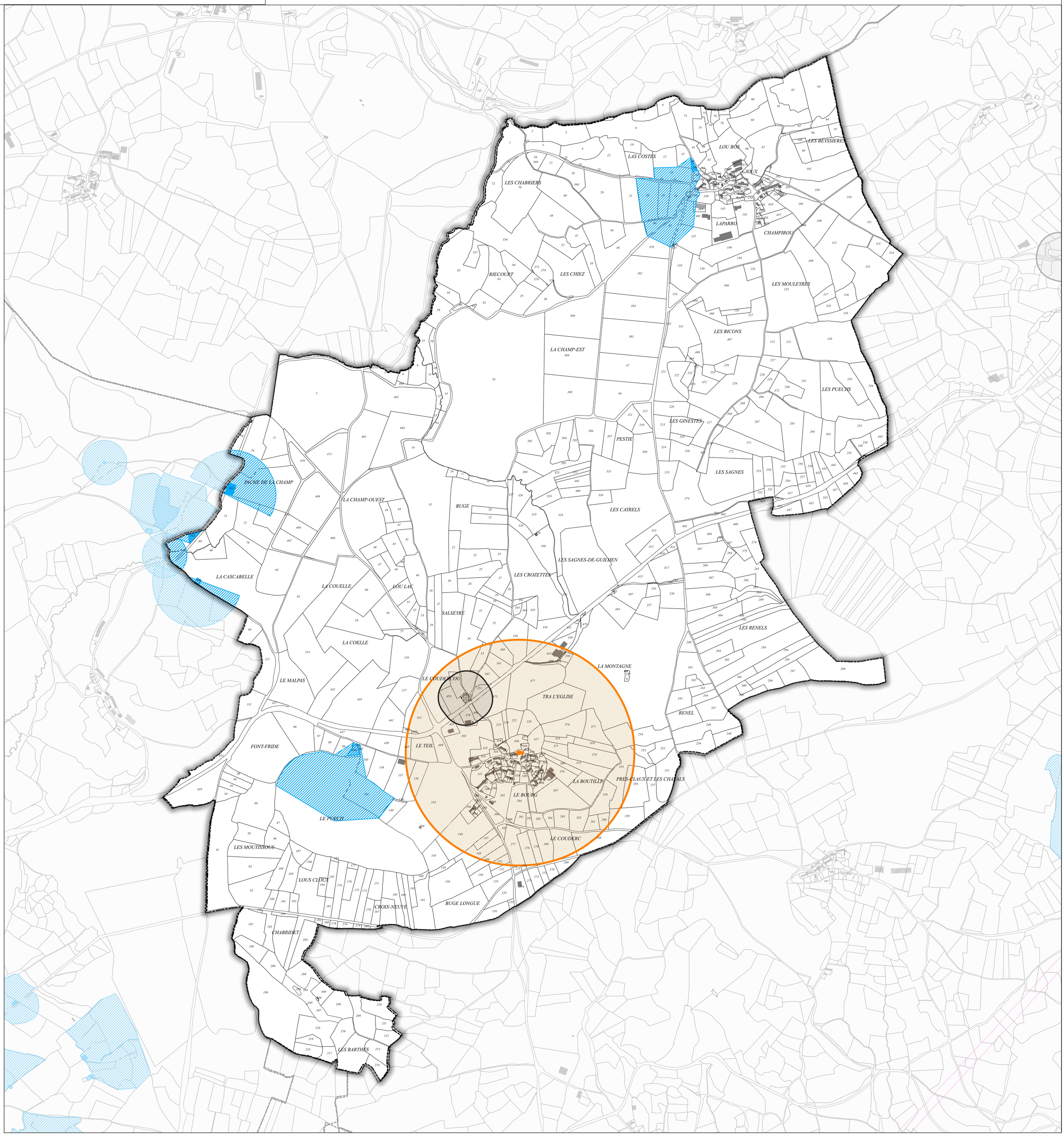
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m











PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Jabrun

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

La Trinitat

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

LA GAYE
PUY FAGEOLES
LES CAYRES
LA MAROUZE
LES ABRIOLS
LA RIGAILLE
LE COMMUNAL
LES VERGNES
LE MANOUEL
LES ISSENDOUS
LA PLANO
LA PRADE
LES AMOURASSES
MONTFOL
BICAL
LE MAS DE MICHEL
LOU BARTHAS
BONNEVIDE
LES ESCOUDOURNATS
LA COSTE ET PRES NEJOUS
LABORIE
PUECH DE LA MOUSQUE
LE CROS
LASTIGUADES
LES ADRETS
LES ABRIOLOTS-BAS
LA MOUSQUE
LES ABRIOLOTS
LA DEVEZE
LES CLAUSADES
LES DRAGUES
FRENAL
LE PLO
BOIS DES FAJOUX
LES FAJOUX
CHAMP DELRIEU
LA GRANIERE
CROUTET
LA RIVIERE
LES CABANNES
LA BROUCADE
LE FAGEAS
LE BOIS DU PRIEUR
CATAU
LE SUQUET ET LE LACASSOU















PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Lacapelle-Barrès

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

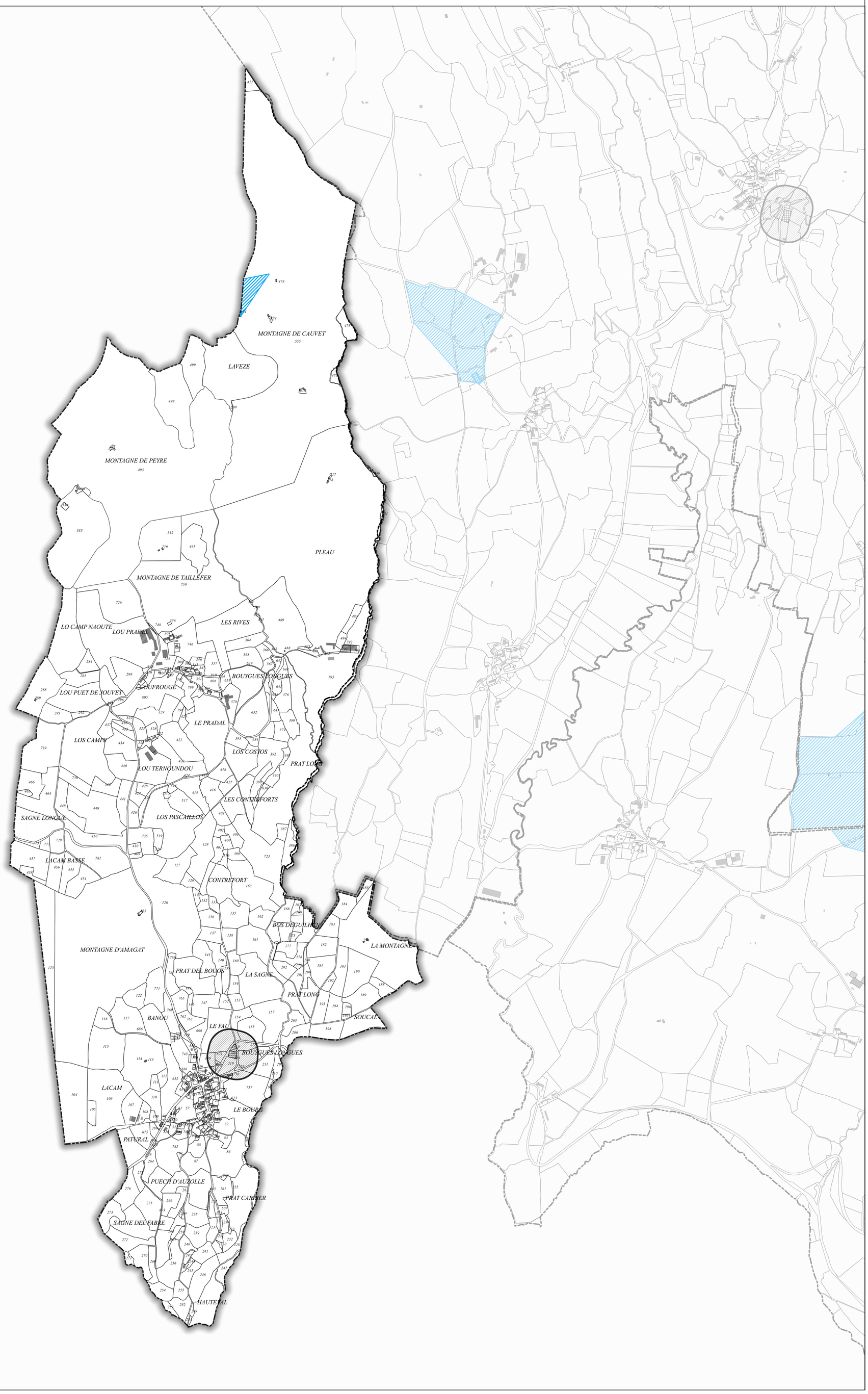
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m



Saint-flour COMMUNAUTÉ

AUBRAC
PIERREFORT-ST-FLOUR
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUES MARGERIDE





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Lastic

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

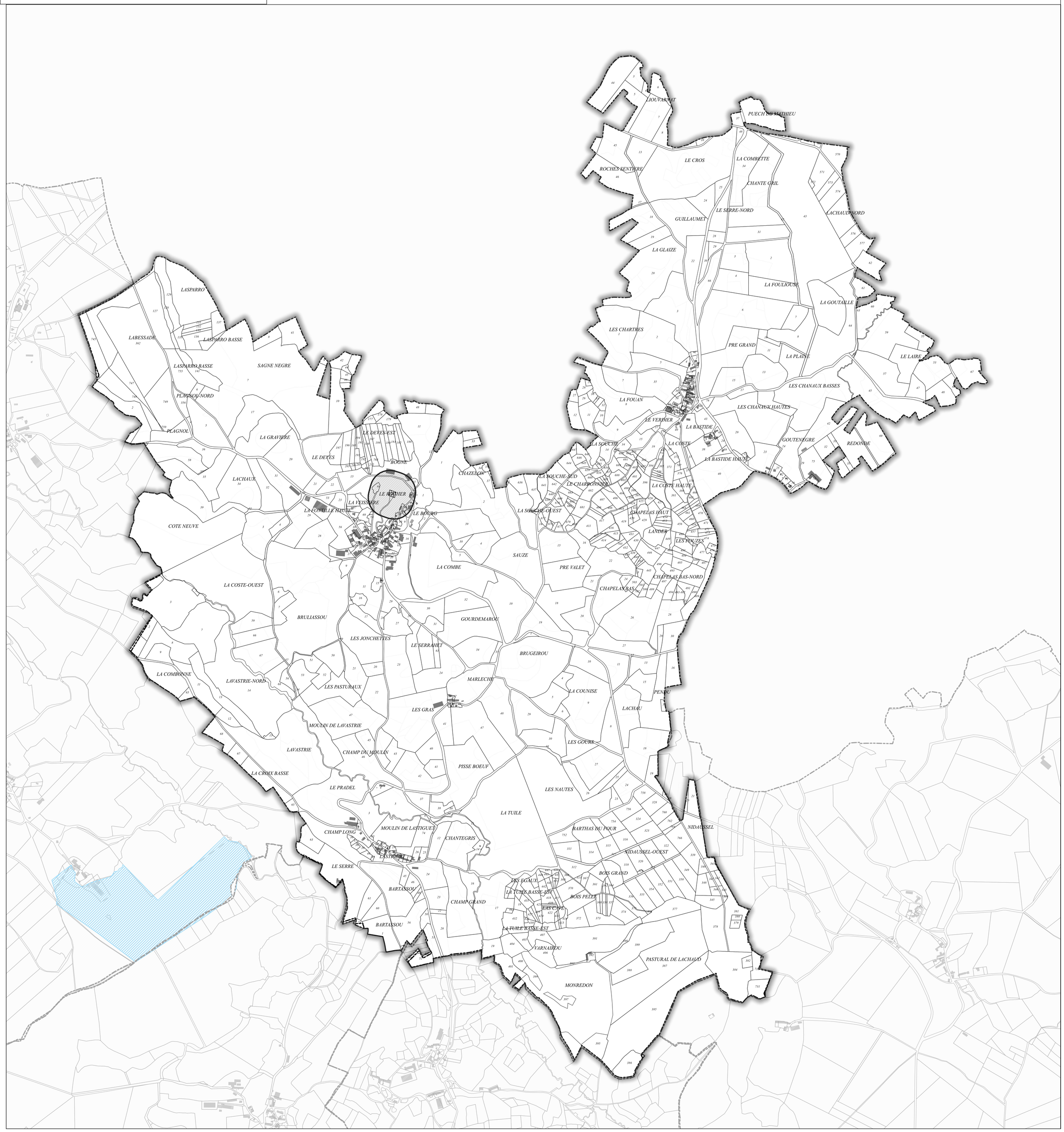
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m









PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Les Ternes

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP

PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières

T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m









PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Lieutadès

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Lorcières

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAIL entrée n°4
27 route du Condor
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Malbo

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ

AUBRAC
PIERREFORT-ST-FLOUR
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Maurines

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

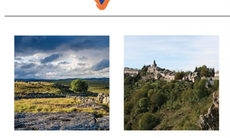
0 — 500 — 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ

AUBRAC
PIERREFORT-ST-FLOUR
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Mentières

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

ROCHEBIO
CHANGOUSE
VIALARET
CARTAIROU
ARNIROURE
MALBERT
LE BOUCHET
LA BRUNE
FRIDEIRE
PRE SOURRIO
PEYRELADE
LES ARDENNES
ROCHENEYRE
RIBEIROL
MEINIOL
LA RISPE
COUR DAJOU
LE BEX
BLATEIRE
BRUJAS
LAZUR
COUREIRE GRANDE
LAUZEL
SAGNE REDONDE
CHAMP DU BUISSON
CHAMP REDON
LA SAGNOLLE
LES POUZES
MONTAGNAGUET
MONTAMIC
CHAMP GRAND
BOUBOUNELLE
CHASSERIE
CHARADAL
CHARIAL
CHATEZOU
PUECH CHARGEAT
LE FAYET
EZADOU
COMBE COUDOU
COMBE JEAN
PRE MAZET
MENSPIE
BERNEIRE
LACHAU
ROCHE BOUGIER
LACHAU HAUTE
LACHANAL
LA RIVIERE
TERMINGROS
LA COMBE
ROCHE SERRE
LACHAU BASSE
FONJOU
SAGNOLE
ROCHE SERRE ET LA NAUTE
LA NAUTE
CHAMP CEYRAT
PRE POURRA
VALIERGUES
LA LANDE
PUECH DE LABAL
MARCOMBE
COUDERC DE LAFON
VERNEYRE
AUBAC
PLANE - HAUTE
PLANE-BASSE







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Montchamp

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ

AUBRAC
PIERREFORT-ARS
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Narnhac

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

MOULIN DE PARET
BELMONT
NOUVIALLE
LES NARSES
LES ESCLADES
LA VERGNO
LA BOUTEILLO
LOU PRAT DE LA VERGNO
LES MAYOUX
LA FONT DE L'AZO
LA MOUNTOGNO
LA MONTAGNE
MOISSALOU
LA PRADA DE MOISSALOU
LOU TRIOU
PONT LA VIEILLE
LES COMPEYRES
LES TRAOUS
LES CUJOUS
LE BOURG NORD
LE BRET
LE BOURG OUEST
CAYON
LA POUGIO
MAS BERTRAND
LA BARTHE
LA CASSAGNE
LES CROGES
LES TUILES
CANTALOUVE



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Neuvéglise-sur-Truyère

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAIL entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Paulhac

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

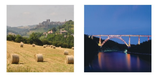
AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Paulhenc

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAIL entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ

AUBRAC
PIERREFORT-3
PLANÈZE TRUYÈRE
CALDAGUÈS MARGERIDE





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Pierrefort

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Rézentières

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m









PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Roffiac

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAIL entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Ruynes-en-Margeride

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ
AUBRAC PIERREFORT-ST-FLORET PLANÈZE TRUYÈRE CALDAGUÈS MARGERIDE





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Sainte-Marie

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

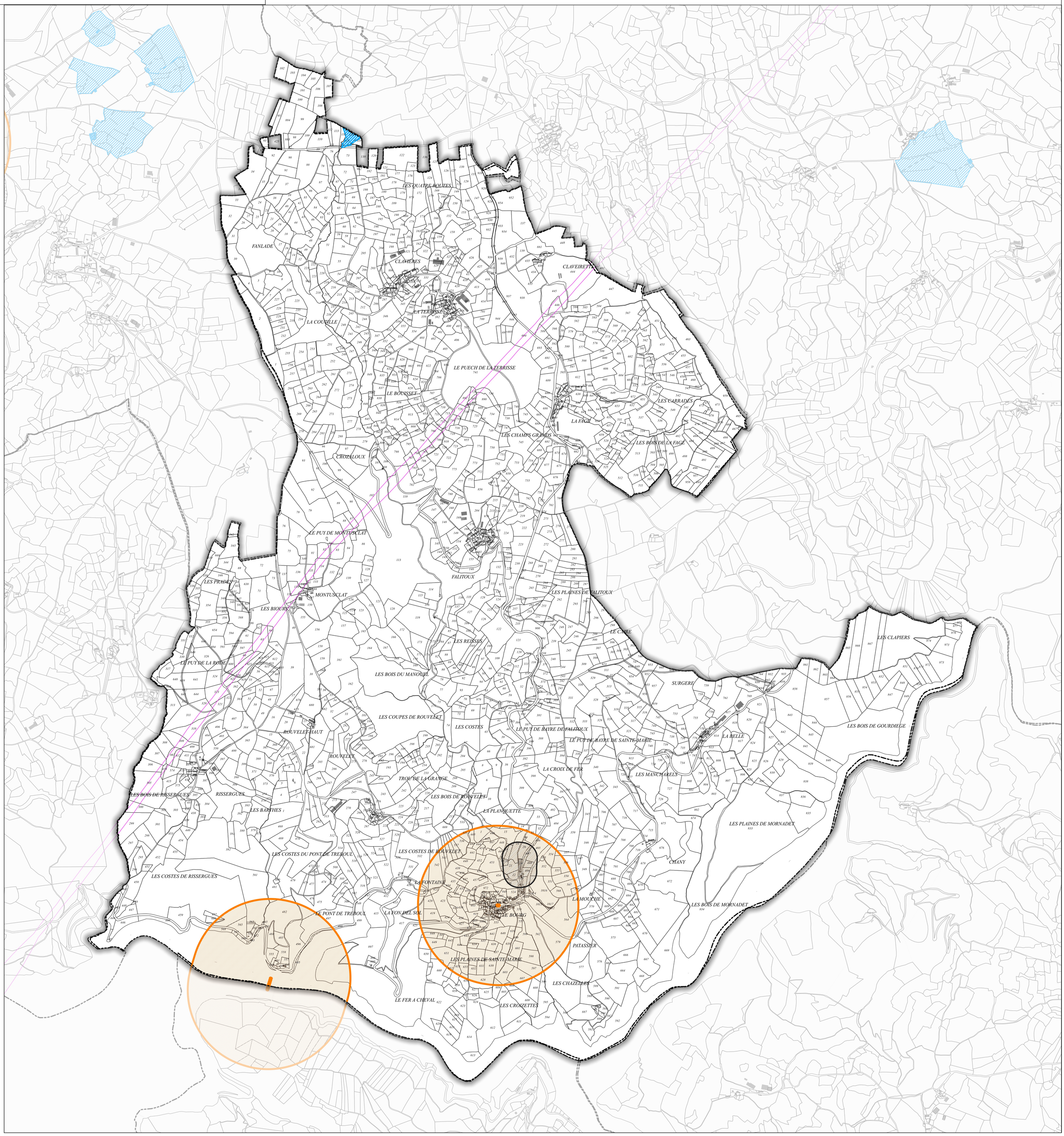
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m










PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Flour

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

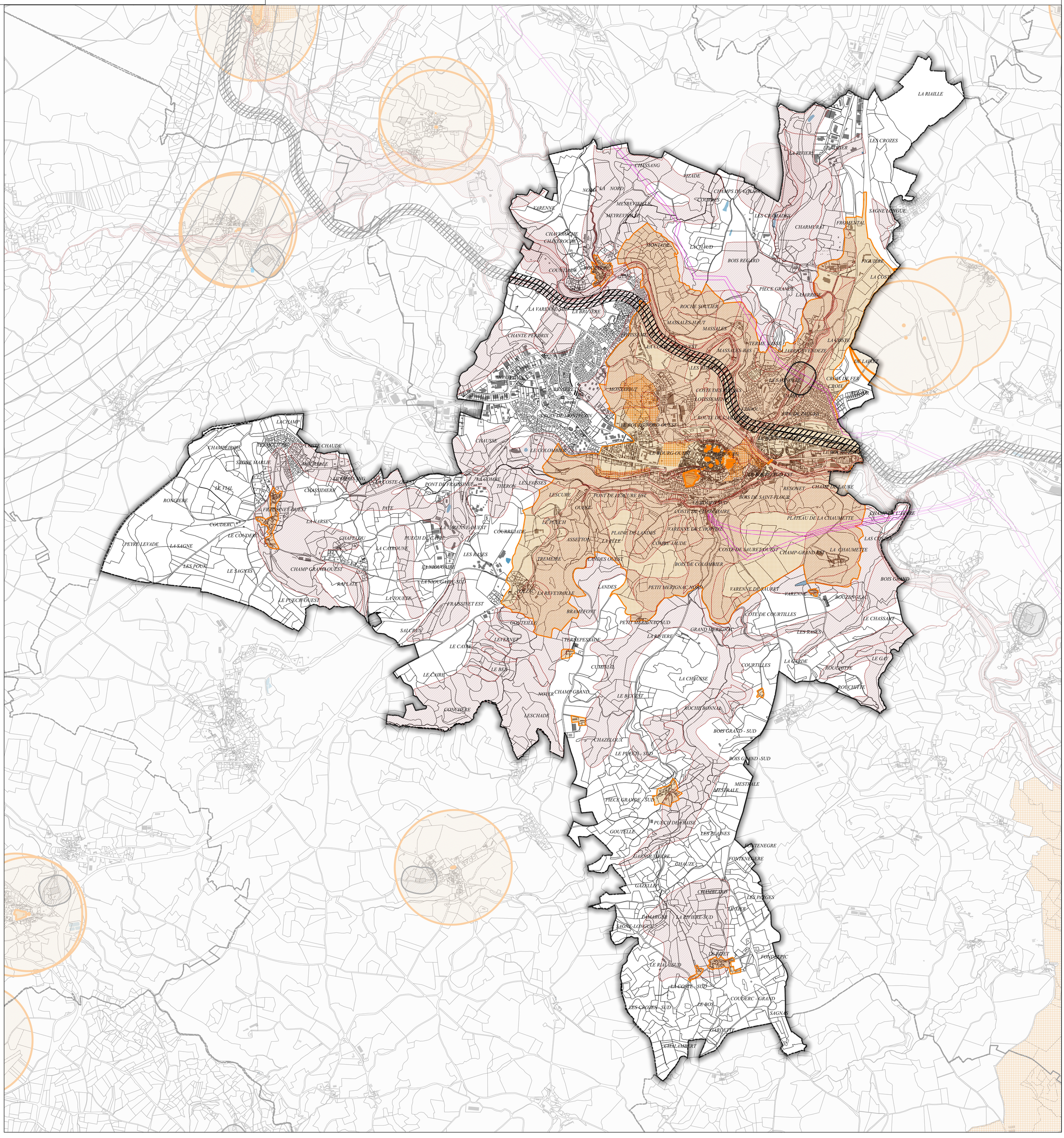
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m


LA RIAILLE
LES CROZES
LE ROZIER
LA RIVIERE
CHASSANG
VIZADE
NORD LA NORD
CHAMPS DE COLSAC
COURBES
MEYREVIEILLE
MEYREVIEILLE
VARENNE
LES CRENADES
CHARMURAT
SAGNE LONGUE
FROMENTAL
CHAVEROCHE
CHAVEROCHE
MONTADE
LACHAUD
BOIS REGARD
FIGUIERE
LA COSTE
COUNTIADE
ROUVIERE
PIECE GRANDE
LA MARRIGE
ROCHE SOULIER
LA VARENNE
LA BRUYERE
MASSALES HAUT
MASSALES
CHANTE PERDRIX
LA COSTE
MASSALES BAS
LA CROIX DE FER
CROIX
MONTPEYROUX
MONTAIGUT
COSTE DES ROCHES
LOTISSEMENT
CHAMPS
FRIGOU
ROUTE DE LAURIE
CHAUSSE
LE COLOMBIER
LE BOURG NORD-OUEST
LE BOURG-OUEST
LE BOURG
LE BOURG SUD-EST
LE BOURG SUD
LACHAMP
CHAMPEIROU
TREMOLIERES
COSTE CHAUDE
SIGNE MARLIE
MOURELLE
LE VIAL
CHASSIDIERE
RONCIERE
FRAISSINET OUEST
COUDERC
LE COUDERC
PEYRE LEVADE
LA SAGNE
LES POUX
LE SAGNAS
CHAMP GRAND OUEST
RAPLATE
LE PUECH OUEST
LA COSTE OUEST
PONT DE FRAISSINET
LA COMBE
THERON
LES FAISSES
CHAPELOU
LA CAYROUNE
LES RASES
LE NIOUGUIRE
LANIOUGAIRE SUD
LA TOUEYE
FRAISSINET EST
SALCRUST
LE CAYRE
LE CAIRE
CONCHERE
LESCURE
PONT DE LESCURE EST
OUEST
LE POUCH
COURREJADE
ASSETTOU
LA PELE
TREMEIRE
LANDES OUEST
LANDES
LA REVEYROLLE
BRAMEFONT
GOUTEILLE
LEVERNET
TERREPESSADE
LE BEX
CUMINIAL
NOYER
CHAMP GRAND
LESCHADE
PLAINE DE LANDES
VARENNE DE L'HOPITAL
COMBE CAUDE
COSTE DE SAURET-OUEST
BOIS DE COLOMBIER
PETIT MERIGNAC NORD
PETIT MERIGNAC SUD
GRAND MERIGNAC
LA RIVIERE
LA CHAUSSE
ROCHE BONNAL
CHAZELOUX
LE PUECH - SUD
PIECE GRANDE - SUD
MESTRALE
MESTRALE
BOIS GRAND -SUD
BOIS GRAND - SUD
PUECH DEFRAISE
GOUTELLE
LES PLAINES
FONTENEGRE
FONTENEGERE
GARNOUILHERE
CHAUZE
GAZELLE
CHAMBLARD
LES PIEGES
LE CIER
LA MARGNE
LA RIVIERE SUD
SAGNE LONGUES
LE RIAL SUD
LE FAYET
FONDELPIC
LA COSTE - SUD
COUDERC - GRAND
LES CROZES - SUD
LE BOS
SAGNES
GARDETTE
CHALAMBERT
LA CROIX DE FER
LE CLAUX
LA GARDE
ROUCHITTE
LE GAY
ROUCHITTE
LES RASES
LE CHASSAGET
BOIS GRAND
BOUZENGLAS
VARENNE
VARENNE DE SAURET
COTE DE COURTILLES
COURTILLES
LA CHAUMETTE
CHAMP-GRAND EST
LAS COSTES
PLATEAU DE LA CHAUMETTE
CHAMP DE L'ARBRE
RESONET
CHAMP DE LAURE
BOIS DE SAINT-FLOUR
LA CROIX DE FER
DE LAJUET
LA COSTE
LA FABRIQUE VENDEZE
TERME VASSE
LES MOUCHES
LA FABRIQUE
LA CROIX DE PIOLES
LE BOURG EST
LE BOURG SUD
LE BOURG
LES BOURG SUD-EST
LE BOURG SUD
LE BOURG NORD
LE BOURG NORD-EST
LE BOURG EST
LE BOURG SUD-OUEST
LE BOURG OUEST
LE BOURG NORD-OUEST








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Georges

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Martial

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

Saint-flour COMMUNAUTÉ
AUBRAC PIERREFORT-ST FLOUR PLANÈZE TRUYÈRE CALDAGUES MARGERIDE





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Martin-sous-Vigouroux

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal













4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

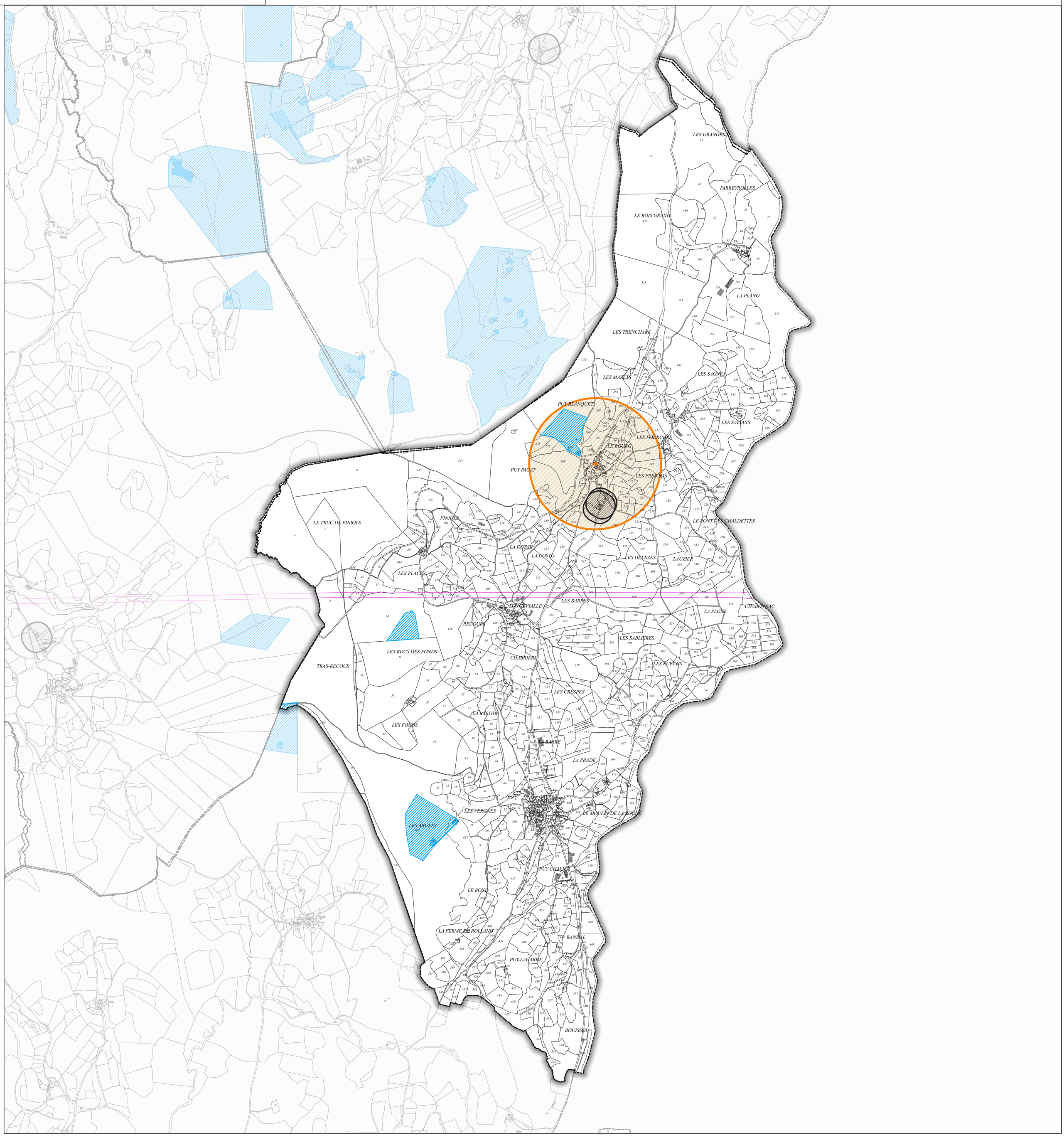
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m











PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Saint-Urcize

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Soulages

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m





PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal







4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Talizat

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

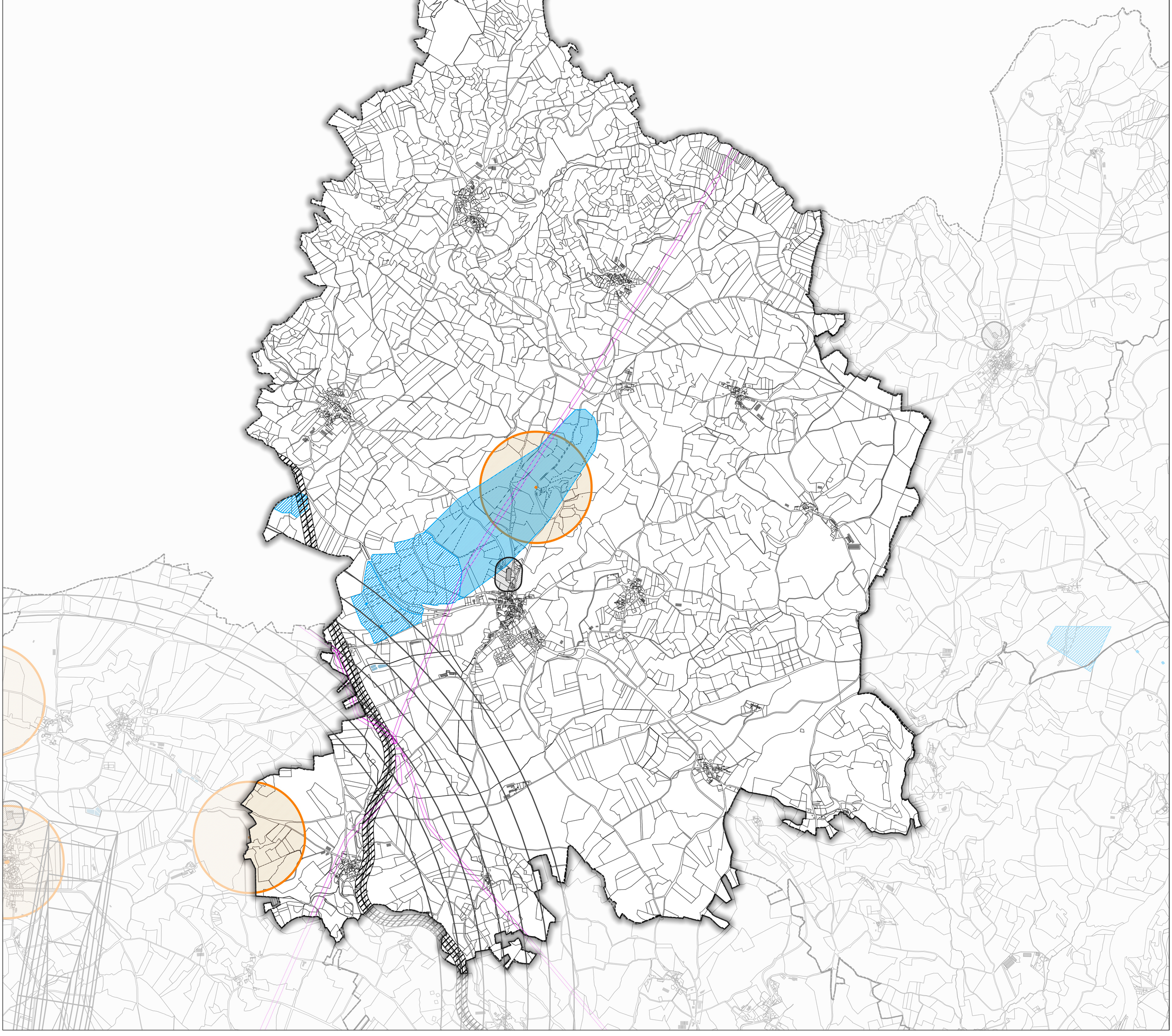
- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m









PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Tanavelle

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m















PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Tiviers

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



4.1.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Ussel

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condro
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m








PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vabres

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Val d'Arcomie

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Valuéjols

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAIL entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m



PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal








4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Védrines-Saint-Loup

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAE, entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m













PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Vieillespesse

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaires MAB, entrée n°4
27 route du Condre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 97 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 500 1 000 m







PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

4.1.2

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Villedieu

Juillet 2024

PRESCRIPTION : Délibérations du Conseil Communautaire du 17/12/2015 et du 08/10/2018

ARRET : Délibérations du Conseil Communautaire du 15/05/2023 et du 20/11/2023

APPROBATION : Délibération du Conseil Communautaire du 08/07/2024

CAMPUS DEVELOPPEMENT
Centre d'affaire MAB entrée n°4
27 route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tél. : 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CABINET ECTARE
Agence ECTARE Centre-Ouest
2 imp. Jean Antoine Chaptal
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
Tél. : 05 55 18 91 60

LÉGENDE

Nota : Toutes les servitudes suivantes ne concernent pas forcément toutes les communes

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques :

- Périmètres des abords des monuments historiques
- Monuments classés ou inscrits

- AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- I4 - Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
- INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plans de prévention de risques miniers (PPRM) et documents valant PPRNP
- PM2 - Servitude autour des installations classées pour la protection de l'environnement et sur des sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (civile)

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles :

- Zone de protection immédiate
- Zone de protection rapprochée
- Zone de protection éloignée

N

0 — 500 — 1 000 m

